AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1996
FR0000120644-FS1004

27 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir 13 053 232 actions PERNOD RICARD[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

[2] Dont 19 ADR PERNOD RICARD représentant 4 actions PERNOD RICARD (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 196 130 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 303 067 219 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.